COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

# Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Modification Simplifié N°2

**PLAN N°3-2-2**

## Commune de CHAUMONT - Plan 2/2

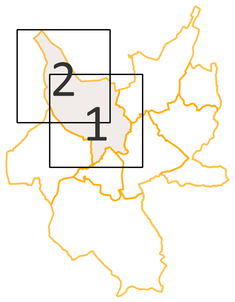


Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2023 approuvant la modification simplifié n°2,

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Usses et Rhônes

M. David BANANT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE 74290

| Procédures | Approuvée le |
|---|---|
| Elaboration | 25/02/2020 |
| Mise à jour 1 | 23/07/2020 |
| Modification Simplifiée n°1 | 08/12/2020 |
| Mise à jour 2 | 22/03/2021 |
| Mise à jour 3 | 21/06/2021 |
| Modification n°1 | 08/03/2022 |
| Mise à jour 4 | 19/05/2022 |
| Mise à jour 5 | 07/11/2022 |
| Mise à jour 6 | 20/01/2023 |
| Mise à jour 7 | 27/04/2023 |

Edité le : 16/06/2023

Ech : 1/5000

Urbaniste

Géomaticien

CICL Cartographie Informatique pour Collectivités Locales

Fond Cadastre

Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

## LEGENDE

### ZONES URBAINES

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHl1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE — Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp — Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales

### ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH — Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

### ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Av — Secteur agricole viticole

### ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd — Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr — Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne — Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl — Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr — Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

### EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

### RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU**

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

**Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU**

- M1 — Secteur de mixité sociale

**Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU**

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

**Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU**

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat

**Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU**

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

**Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU**

- Secteur de Taille et de Capactité d'Accueil Limitée

**Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU**

- Secteur de carrière

**Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU**

- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ — Canalisation de Gaz

**Autres**

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

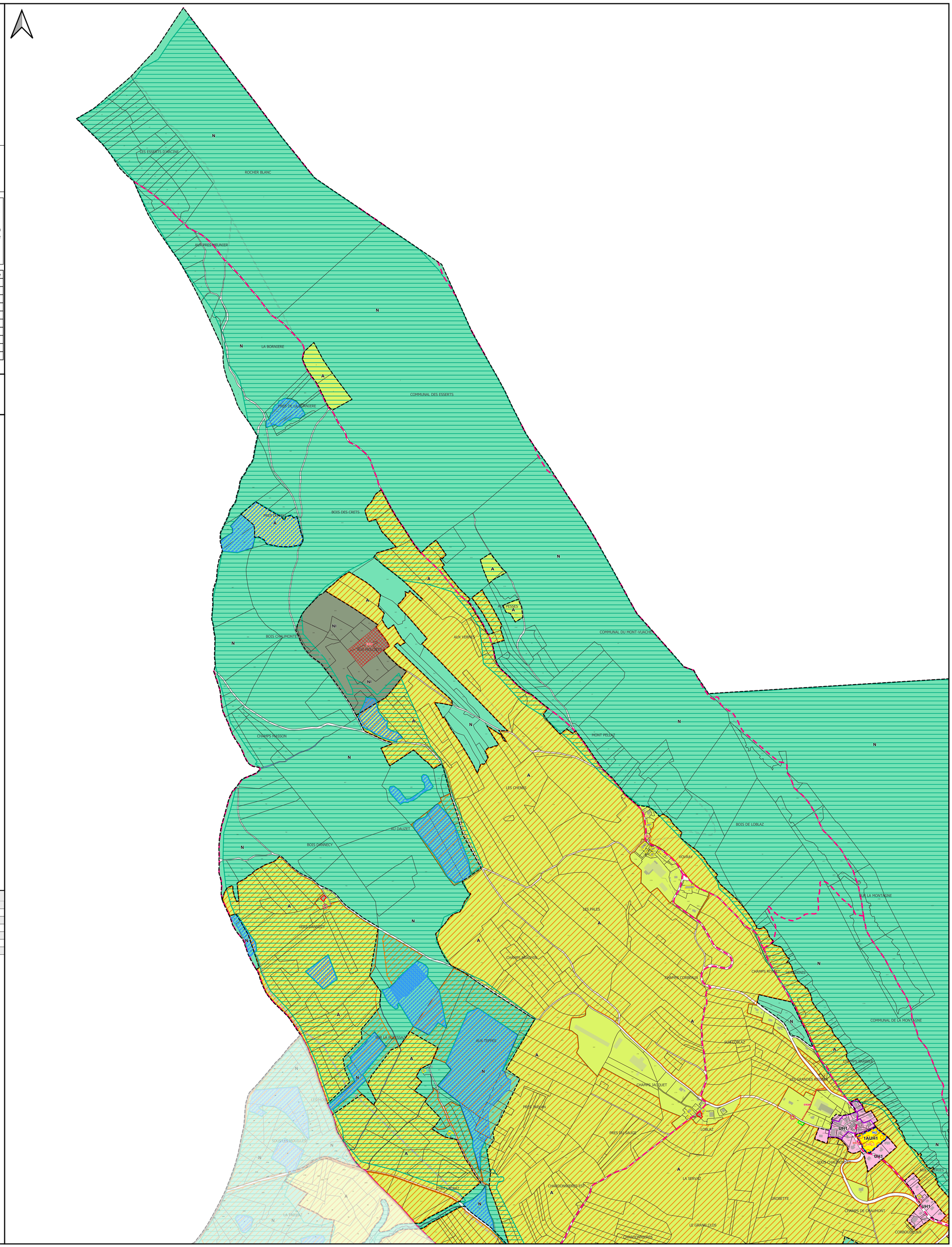


### Liste des emplacements réservés

| N° | DESIGNATION | BENEFICIAIRE |
|---|---|---|
| ER04 | Equipements publics et voiries | Commune de Chaumont |
| ER06 | Extension et aménagement d'une zone naturelle récréative | Commune de Chaumont |
| ER08 | Création d'un éxutoire pour la gestion des eaux pluviales | Commune de Chaumont |
| ER11 | Elargissement de la voie communale et création d'une réserve incendie à Vovray | Commune de Chaumont |
| ER14 | Création et aménagement d'arrêt de car et parking | Commune de Chaumont |
| ER15 | Création d'un bassin de rétention | Commune de Chaumont |